

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

909

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **2 décembre** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Huit (8) personnes étaient présentes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-12-505

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de novembre 2019

Affaires courantes

6. Demande d'aide financière pour l'activité *Les dragons de Lotbinière* / Carrefour emploi Lotbinière
7. Demande d'aide financière pour l'activité de reconnaissance du bénévolat 2020 / CPA Lotbinière
8. Demande d'appui pour la création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local / CLD du Haut-Saint-François
9. Demande de participation au cocktail d'înatoire / Fondation Philippe Boucher
10. Date pour la séance extraordinaire / Adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation
11. Date pour la séance extraordinaire / Présentation du projet de règlement de taxation 2020 et du projet de règlement sur la tarification des biens et des services
12. Fermeture du bureau municipal / Période des fêtes 2019-2020

Administration générale

13. Fin d'emploi / Aide-inspecteur
14. Approbation des factures payées par les redevances carrières et sablières
15. Reddition de compte / Programme d'aide à la voirie locale
16. Modification à la programmation des travaux / TECQ 2019-2023
17. Transport adapté pour 2020 / Service de transport adapté et collectif de Lotbinière
18. Achat d'un nouveau camion de vidanges par le service de vidanges en commun
19. Augmentation des tarifs de location / Loyers centre communautaire

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

910

Aménagement du territoire

20. Demande de permis / 268 rue Principale

Travaux publics

21. Octroi de contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique – Réfection du rang et de la route de la Plaine / SNC-Lavalin
22. Octroi de contrat pour la réalisation des plans et devis – Prolongation de la rue Jobin et de la rue des Trembles – Parc industriel / Assaini-Conseil
23. Autorisation du paiement final pour les travaux de réfection des rues Olivier et Kirouac exécutés et vérifiés en date du 2 décembre 2019 / Dilicontracto inc.

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

24. Autorisation de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)
25. Autorisation de paiement / Repas de reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque municipale
26. Embauche de personnel / Surveillance et entretien de la patinoire
27. Divers
- a) Autorisation de paiement de facture / Prêt pour installation septique / 290 rang Pierriche Ouest;
- b) Désignation de Mme Marie-Noëlle Bélanger comme responsable de la bibliothèque
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-506

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Le comité du service de vidanges en commun s'est rencontré le 21 novembre 2019. Il a été question notamment que le service en commun des vidanges procéder à l'acquisition d'un nouveau camion de collecte. Le sujet sera discuté plus en détail au point 18 de la séance. De plus, il faut s'attendre à une quote-part pour le service de recyclage significativement plus dispendieuse puisque le coût du tonnage a augmenté. En temps normal, Recyc-Quebec réajustera le montant des redevances, mais on doit absorber la différence en premier lieu.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-12-507

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de novembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

911

Il est proposé par monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	529 403,31 \$
Rémunération nette (employés et élus)	15 004,46 \$
Total dépenses	544 407,77 \$

**6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ LES DRAGONS DE LOTBINIÈRE /
CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE**

RÉSOLUTION 2019-12-508

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour être un partenaire financier de l'activité *Les dragons de Lotbinière* organisé par le Carrefour emploi Lotbinière;

ATTENDU QUE les fonds amassés permettent à l'activité de soutenir des projets de jeunes entrepreneurs de la région et de maintenir la fibre entrepreneuriale de la communauté;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ au Carrefour emploi Lotbinière pour soutenir l'activité *Les dragons de Lotbinière*.

**7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT
2020 / CPA LOTBINIÈRE**

RÉSOLUTION 2019-12-509

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour soutenir financièrement l'activité de reconnaissance du bénévolat organisé le 22 avril 2020 par le CPA Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité est très appréciée par les bénévoles participants et que ces derniers apportent une contribution essentielle à la vie collective et communautaire;

ATTENDU QU'il reste des fonds au budget prévus à cet effet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière de 50,00\$ au CPA Lotbinière pour l'activité reconnaissance du bénévolat 2020.

**8. DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

RÉSOLUTION 2019-12-510

ATTENDU QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

912

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick, Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement des milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- La Municipalité participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de route en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments énoncés dans la présente résolution;
- Cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transport avec copie à la députée Isabelle Lecours, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mathieu Roy, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

9. DEMANDE DE PARTICIPATION AU COCKTAIL DÎNATOIRE / FONDATION PHILIPPE BOUCHER

RÉSOLUTION 2019-12-511

ATTENDU QUE la Fondation Philippe Boucher vient en aide aux jeunes Étoiles de la région;

ATTENDU QUE la Fondation Philippe Boucher invite les élus municipaux à participer l'activité de financement qui se veut sous forme de cocktail dînatoire qui aura lieu le 19 février 2020;

ATTENDU QUE la mairesse et un conseiller ont manifesté leur intérêt;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Annie Thériault, la mairesse et le conseiller Marco Julien à participer au cocktail dînatoire pour représenter la Municipalité et de payer les frais inhérents.

10. DATE POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE / ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

RÉSOLUTION 2019-12-512

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires et le Programme triennal d'immobilisation (PTI) doivent être adoptés lors d'une séance extraordinaire ne traitant que de ce sujet;

ATTENDU QUE le Conseil a choisi de procéder à leur adoption tel que prévu au *Code municipal*;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

913

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de fixer à 19h00 le jeudi 19 décembre 2019 la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisations.

11. DATE POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE / PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2020 ET DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATIONS DES BIENS ET DES SERVICES

RÉSOLUTION 2019-12-513

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires et le Programme triennal d'immobilisation (PTI) doivent être adoptés lors d'une séance extraordinaire ne traitant que de ce sujet;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser ses prévisions budgétaires avant de compléter le règlement de taxation applicable à l'année suivante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de fixer à 19h30 le jeudi 19 décembre 2019 la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du projet de règlement de taxation 2020 et du projet de règlement sur la tarification des biens et des services.

12. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL / PÉRIODES DES FÊTES 2019-2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mathieu Roy, informe les gens dans la salle que le bureau municipal sera fermé du vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclusivement. De retour à l'horaire régulier à compter du lundi 6 janvier 2020.

13. FIN D'EMPLOI / AIDE-INSPECTEUR

RÉSOLUTION 2019-12-514

ATTENDU QUE l'aide-inspecteur a terminé son emploi le 1^{er} novembre 2019;

ATTENDU QU'une entente de départ a été conclue avec l'employé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fin d'emploi dans les termes prévues dans l'entente et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document.

14. APPROBATION DES FACTURES PAYÉES PAR LES REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Roy, signale aux membres du conseil qu'il n'a pas en main tous les éléments requis pour faire l'approbation. Ce point est reporté à la séance extraordinaire du conseil du 19 décembre à 19h30.

15. REDDITION DE COMPTE / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Roy, signale aux membres du conseil qu'il n'a pas en main tous les éléments requis pour faire la reddition de compte. Ce point est reporté à la séance extraordinaire du conseil du 19 décembre à 19h30.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

914

16. MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX / TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION 2019-12-515

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

17. TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2020 / SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2019-12-516

ATTENDU QUE la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

ATTENDU QUE vous renouvez l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

915

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de payer sa part à 2,40\$ par personne pour 861 personnes, soit un montant total de 2066,40 \$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion et de payer la quote-part pour le transport adapté pour l'année 2020.

18. ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION DE VIDANGES PAR LE SERVICE DE VIDANGE EN COMMUN

RÉSOLUTION 2019-12-517

ATTENDU QUE le comité du Service de vidanges en commun a discuté de la possibilité d'achat d'un nouveau camion pour la collecte des ordures à la séance du 21 novembre 2019 et a demandé de consulter les conseils des municipalités membres du service;

ATTENDU l'évaluation effectuée par les membres du comité sur le type de camion qui conviendrait au service en commun;

ATTENDU QUE le coût annuel de la dette pour payer ledit camion pourrait représenter la somme de 42 500\$ annuellement sur une période de 10 ans et ferait partie intégrante de la facturation annuelle de la quote-part de chaque municipalité membre, tel que représenté dans le tableau ci-dessous;

Municipalités	Statistiques 2019**	Contributions 2020	
		temps	%
Laurier-Station	753.40	42.45%	18 042 \$
Val-Alain	230.65	13.00%	5 524 \$
St-Flavien	247.21	13.93%	5 920 \$
Issoudun	112.25	6.33%	2 688 \$
Dosquet	148.88	8.39%	3 565 \$
St-Édouard	282.30	15.91%	6 760 \$
TOTAL	1774.69	100.00%	42 500 \$

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer le comité du Service de vidanges que les membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun sont en accords pour l'achat d'un camion neuf pour un montant n'excédant pas 367 000\$ taxes nettes, tel que le choix du comité.

19. AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION / LOYERS CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION 2019-12-518

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux loyers en location au centre communautaire situé au 268 rue Principale;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'augmenter le tarif de location des loyers pour répondre à l'augmentation du coût de la vie et des frais inhérents à l'exploitation et l'entretien du bâtiment;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

916

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'augmenter les loyers de la façon suivante :

- Loyer no. 1 : passant de 410\$ à 415\$ par mois, soit une augmentation de 1,22%;
- Loyer no. 2 : passant de 540\$ à 550\$ par mois, soit une augmentation de 1,85%;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire d'aviser les locataires en avance pour leur permettre de prévoir la différence et qu'ainsi la hausse des tarifs mensuels sera effective à partir du 1^{er} mars 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la hausse des tarifs mensuels des loyers telle que présentée et qu'elle soit effective à partir du 1^{er} mars 2020.

20. DEMANDE DE PERMIS / 262 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2019-12-519

ATTENDU QUE les propriétaires du 262 rue Principale doivent exécuter des travaux d'urgence suite à une infiltration d'eau dans la toiture;

ATTENDU QUE les travaux prévues et la propriété ciblée sont tous deux visés par les dispositions du règlement sur le PIIA;

ATTENDU l'urgence de la situation, la Municipalité a procédé à une consultation extraordinaire des membres du CCU et des membres du conseil concernés;

ATTENDU QUE les propriétaires ont eu l'autorisation d'exécuter les travaux spécifiques au rétablissement de la toiture endommagée pour éviter de nouvelles infiltrations;

ATTENDU QUE l'autorisation d'exécuter lesdits travaux sont conditionnelles à ce que les propriétaires fassent une demande de permis en bonne et dû forme au printemps 2020 pour le reste des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis conditionnellement aux dispositions de la présente.

21. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DU RANG ET DE LA ROUTE DE LA PLAINE / SNC-LAVALIN

RÉSOLUTION 2019-12-520

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour réaliser les plans et devis pour la réfection du rang et de la route de la Plaine, lors de la séance régulière du conseil du 9 septembre 2019 (résolution 2019-09-450);

ATTENDU la nature et l'ampleur des travaux, la Municipalité a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier de lancer un appel d'offre sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique, lors de la séance régulière du conseil du 4 novembre 2019 (résolution 2019-11-494);

ATTENDU QUE l'appel d'offre sur invitation a été lancée et que la date limite fixée au lundi 25 novembre 2019, trois des quatre fournisseurs invités avaient déposés leur offre de service, tel que présent dans le tableau suivant;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

917

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX DE LA SOUMISSION
GHD	Pas disponible
Tecsol	32 003,30 \$
Englobe	28 680,51 \$
SNC-Lavalin	25 283,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des offres de service, celle de SNC-Lavalin est l'offre conforme au prix le plus bas, pour un prix total de 21 990\$ avant taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de réalisation d'étude géotechnique à la firme SNC-Lavalin au montant de 21 990\$ avant taxes applicables, dans le cadre du projet de réfection du rang et de la route de la Plaine et de payer la dépense à même le budget.

**22. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA
PROLONGATION DE LA RUE JOBIN ET DE LA RUE DES TREMBLES / ASSAINI-CONSEIL**

RÉSOLUTION 2019-12-521

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer le parc industriel pour répondre au dynamisme commercial et industriel en offrant des terrains accessibles à prix compétitifs;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier de lancer un appel d'offre sur invitation pour la réalisation des plans et devis pour la prolongation de la rue Jobin et de la rue des Trembles, lors de la séance régulière du conseil du 4 novembre 2019 (résolution 2019-11-495);

ATTENDU QUE deux firmes de génie civil ont été invité à déposer une offre de service à la Municipalité pour la réalisation des travaux dans les délais prescrits, soit un livrable avant le 27 mars 2020;

ATTENDU QUE l'offre de service d'Assaini-Conseil, au montant de 5925,00\$ sans les taxes applicables, est l'offre la plus basse et qu'elle répond aux exigences du mandat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de réalisation de plans et devis à Assaini-Conseil au montant de 5925,00\$ avant taxes applicables, dans le cadre du projet de prolongation de la rue Jobin et des Trembles dans le parc industriel municipal et de payer la dépense à même le surplus cumulé réservé pour le parc industriel.

**23. AUTORISATION DU PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES
OLIVIER ET KIROUAC EXÉCUTÉS ET VÉRIFIÉS EN DATE DU 2 DÉCEMBRE 2019 /
DILICONTRACTO INC.**

RÉSOLUTION 2019-12-522

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de réfection des rues Olivier et Kirouac à Dilicontracto inc. et que ce dernier a initié les travaux au mois d'octobre;

ATTENDU QU'en date du 31 octobre 2019, la MRC de Lotbinière mandaté pour la vérification du décompte progressif et les recommandations de paiements, a fait ses premières vérification et émis le premier certificat de paiement pour un montant de 456 423,27\$;

ATTENDU QU'en date du 2 décembre 2019, la MRC de Lotbinière a émis le certificat de paiement final pour un montant de 261 544,26\$;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

918

ATTENDU QUE la Municipalité avait octroyé le contrat des travaux de réfection lors de la séance extraordinaire du conseil du 16 septembre 2019 pour un montant total de 625 073,73\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE dû à l'ampleur et la nature des travaux, il est prévu au contrat que le coût total du projet pourra varier d'un maximum de 10% de la valeur total du montant soumis;

ATTENDU QU'à la suite du décompte final du projet, la Municipalité aura déboursé une somme de 666 538,25\$, c'est-à-dire 41 646,52\$ de plus que le montant prévu lors du dépôt de la soumission;

ATTENDU QUE cette différence est essentiellement dû à une surexcavation significative réalisée dans la rue Kirouac pour pouvoir enlever le mauvais matériel en place et créer une bonne structure de route;

ATTENDU QU'un montant 32 866,07\$ est conservée par la Municipalité comme retenue contractuelle de 5% et sera remis à l'entrepreneur dans un an si l'ensemble des travaux demeurent conformes aux exigences du contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité a contracté un emprunt temporaire pour effectuer les paiements le temps que l'emprunt soit effectif en janvier 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement final d'un montant de 261 544,26\$ et de faire le paiement à même l'emprunt temporaire contracté à cet effet auprès de l'institution financière.

24. AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)

RÉSOLUTION 2019-12-523

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de mettre aux normes son parc récréatif comprenant notamment un aire de jeux avec glissades et balançoires;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit depuis quelques années la possibilité d'aménager une infrastructure de loisirs pour améliorer son offre, notamment un « pumtrack » pour répondre aux besoins de plusieurs utilisateurs de skate et autres;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu lors des deux budgets précédents un montant de total de près de 44 000\$ pour la réalisation de ces projets;

ATTENDU QUE le gouvernement fait un appel de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour soutenir financièrement les projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives

ATTENDU QUE ce projet tend à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

ATTENDU QUE la Municipalité voit en ces projets la réalisation des objectifs poursuivis et croit pertinent et opportun de participer pour l'aider financièrement dans la réalisation de ses projets;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité autorise la présentation du projet d'aménagement de « pumtrack » et la mise aux normes du parc au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- Soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse de budget

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

919

de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- La Municipalité désigne monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

25. AUTORISATION DE PAIEMENT / REPAS DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-12-524

ATTENDU QUE les bénévoles de la bibliothèque municipale s'investissent à chaque semaine pour offrir un service de qualité aux citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE la période des Fêtes est un moment propice pour offrir concrètement nos remerciements et notre appréciation du travail réalisé au cours de l'année;

ATTENDU QUE les bénévoles apprécient se rencontrer lors d'un souper;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Mathieu Roy à procéder au paiement des frais relatifs au souper, soit un montant de 471,40\$, et ce à même le budget.

26. EMBAUCHE DE PERSONNEL / SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2019-12-525

ATTENDU QUE la saison hivernale arrive prochainement et que la Municipalité nécessite les services de surveillance et d'entretien de la patinoire;

ATTENDU QUE monsieur Thierry Auber a manifesté son intérêt et qu'il répond aux exigences du poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier et d'embaucher M. Thierry Auber à titre de préposé à la patinoire.

27. DIVERS

A) AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 290 RANG PIERRICHE OUEST

RÉSOLUTION 2019-12-526

ATTENDU QUE le propriétaire du 290 rang Pierriche Ouest est inscrit au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ce dernier a procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'il a présenté une facture de 12 911,69\$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque au propriétaire du 290 rang Pierriche Ouest au montant de 12 911,69\$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à son compte de taxes.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

920

B) DÉSIGNATION DE MME MARIE-NOËLLE BÉLANGER COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-12-527

ATTENDU QUE Mme Sylvie Goudreau, responsable de la bibliothèque municipale a décidé de quitter son poste et souhaite passer le flambeau;

ATTENDU QUE Mme Marie-Noëlle Bélanger, citoyenne déjà très impliquée dans la communauté a démontré son intérêt pour occuper le poste;

ATTENDU QUE Mme Bélanger a déjà prouvé qu'elle possède les compétences requises pour mener à bien un tel rôle et faire évoluer le service communautaire pour les biens de la collectivité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner Mme Marie-Noëlle Bélanger comme responsable de la bibliothèque municipale.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe à savoir à chaque combien de mètres le carottage sera réalisé dans le cadre de l'étude géotechnique dans le rang et la route de la Plaine. Le directeur général informe que celle-ci est réalisée aux 200 mètres en moyenne et parfois spécifique à des endroits près de ponceaux.

Une citoyenne demande si les luminaires devant le centre communautaire seront bientôt réparés. La mairesse signale que l'achat des luminaires a déjà été fait mais que l'installation ne sera faite qu'au printemps, dû à la présence de neige sur le terrain et éviter aux nouveaux équipements à se faire briser par la machinerie de déneigement cet hiver.

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-12-528

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h31.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

